

# Les écarts de déclaration de violences conjugales entre les femmes lesbiennes, bisexuelles et hétérosexuelles

**Tania Lejbowicz**

DANS **POPULATION** 2022/4 (VOL. 77), PAGES 615 À 644  
ÉDITIONS **INED ÉDITIONS**

ISSN 0032-4663

DOI 10.3917/popu.2204.0615

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-population-2022-4-page-615.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Ined Éditions.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://www.cairn.info/copyright).





Tania LEJBOWICZ\*

---

## Les écarts de déclaration de violences conjugales entre les femmes lesbiennes, bissexuelles et hétérosexuelles

*La question des violences conjugales s'est inscrite à l'agenda politique après de nombreuses mobilisations féministes et la diffusion de résultats de la recherche en sciences sociales. De manière implicite, ces violences renvoient à celles qui se produisent dans le cadre de couples hétérosexuels, dans un contexte de domination masculine. Mais qu'en est-il dans d'autres configurations conjugales, par exemple quand les femmes sont en couple avec une autre femme ? En mobilisant l'enquête Virage de l'Ined, l'auteure s'intéresse aux violences conjugales que les femmes déclarent avoir subi de la part de leur(s) partenaire(s), homme ou femme. Cette démarche met en évidence une construction genrée de la violence conjugale en rendant compte de la diversité de la fréquence et des formes de violence déclarées par les femmes selon leur expérience conjugale et sexuelle.*

Si les recherches sur les violences conjugales sont apparues plus tardivement en France que dans les pays anglophones, elles s'y développent depuis le début des années 2000. Durant la dernière décennie, les travaux français les ont inscrites dans le cadre plus général des violences de genre qui rendent compte de l'organisation des rapports de domination des hommes sur les femmes (Cavalin, 2016 ; Delage, 2017 ; Brown *et al.*, 2020). Ces analyses sont allées au-delà du constat des différences de prévalence de violences entre les sexes et ont montré que les actes violents ont des significations différentes selon leur contexte de survenue, les personnes qui les exercent et celles qui les subissent.

Pour l'illustrer, l'étude des violences conjugales dans les couples de même sexe est pertinente, mais la recherche française s'y est peu intéressée. Les travaux anglophones ont été, à nouveau, plus précoces. Dès la fin des années 1980, des études, principalement nord-américaines, se penchent sur les violences conjugales dans les couples de femmes (Lie et Gentlewarrior, 1991 ; Renzetti, 1992 ; Coleman, 1994 ; Lockhart *et al.*, 1994 ; Waldner-Haugrud *et*

---

\* Ined, Université Paris Nanterre / Cresspa-GTM, ANRS (Maladies infectieuses émergentes).

Correspondance : tania.lejbowicz@gmail.com

al., 1997 ; Balsam et Szymanski, 2005 ; Sorenson et Thomas, 2009). Cependant, leurs limites (caractéristiques d'échantillonnage, stratégies de collecte, etc.) empêchent de généraliser leurs résultats et de comprendre finement les mécanismes de ces violences. Par ailleurs, peu d'attention a été portée aux rapports des enquêtées à ces violences et à leur déclaration. Alors que l'étude des violences conjugales dans les couples de femmes invite à questionner le rôle des rapports de genre dans l'exercice de ces faits, la façon dont la perception et la déclaration des violences sont étudiées par le prisme du genre est peu abordée par ces recherches. En s'appuyant sur le dispositif d'enquête Violences et rapports de genre (Virage, Ined, 2015, <https://virage.site.ined.fr/>), cet article propose d'étudier les caractéristiques des violences conjugales subies par les femmes selon le type de couple où elles surviennent – de même sexe ou de sexes différents – et selon l'identification sexuelle de la victime – lesbienne, bisexuelle ou hétérosexuelle – déclarée au moment de l'enquête. Se pencher sur cet angle mort des recherches françaises améliore la compréhension de l'hétérogénéité des déclarations de violences conjugales chez les femmes. Cela permet plus largement de comprendre la construction genrée du rapport aux violences : les femmes et les hommes ne recourraient pas aux mêmes techniques pour asseoir leur domination et, dans les couples de sexes différents, en fonction de leur identification sexuelle, les femmes ne seraient pas exposées aux mêmes formes de violences et ne percevraient pas la violence de la même façon.

## I. La place du genre et des couples de femmes dans les recherches sur les violences conjugales

### 1. Le débat « symétrie versus asymétrie de genre » des violences conjugales

À la fin des années 1960, des recherches anglophones initient la réflexion sur la quantification des violences conjugales. Rapidement, une controverse émerge autour de certains résultats : les femmes et les hommes seraient autant auteur-es que victimes de violences conjugales, il y aurait une symétrie de genre dans l'exercice des faits (Steinmetz, 1977 ; Straus *et al.*, 1980). Au début des années 1990, des travaux, en particulier ceux de Russell P. Dobash et R. Emerson Dobash (1992) et de Michael P. Johnson (1995), contredisent ces interprétations et plaident pour une asymétrie de genre (Cavalin, 2016).

M. P. Johnson affirme que les enquêtes en population générale saisissent un certain type de violences conjugales, les « violences conjugales situationnelles » (« *situational couple violences* »), mais estiment mal les violences les plus sévères, le « terrorisme conjugal » (« *intimate terrorism* ») (Johnson, 1995, 2006). La principale distinction entre ces deux formes de violences réside dans le fait que le terrorisme conjugal se construit autour de la volonté de l'auteur-e de contrôler la victime en exerçant sur elle un « contrôle coercitif » (Stark,

2007). Ce dernier se caractérise par le dénigrement, le contrôle continu de la victime et la situation d'anxiété permanente dans laquelle il la plonge (Johnson *et al.*, 2014 ; Myhill, 2015). Pour y parvenir, l'agresseur peut utiliser différentes techniques incluant souvent, mais pas forcément, des violences corporelles. À la différence du terrorisme conjugal, les violences conjugales situationnelles émergent à la suite de conflit sans volonté de contrôle d'une des deux parties. Elles peuvent avoir des conséquences sévères sur la victime, mais cela reste moins fréquent qu'avec le terrorisme conjugal (Stark, 2007 ; Johnson, 2008 ; Myhill, 2015). Si une symétrie de genre est associée aux violences conjugales situationnelles, une asymétrie caractérise le terrorisme conjugal largement exercé par les hommes sur les femmes (Johnson, 2006). Or les enquêtes en population générale saisissent mieux les violences conjugales situationnelles que le terrorisme conjugal, laissant croire à une symétrie de genre dans l'exercice des violences. En effet, les victimes faisant l'objet des violences les plus sévères sont moins représentées dans ces enquêtes, car les échantillons en population générale n'incluent souvent que les personnes vivant en « ménage ordinaire » et non celles étant en institution ou en foyer comme peuvent l'être ces victimes (Cavalin, 2013). Par ailleurs, une fois contactées, les victimes de violences conjugales les plus sévères présentent un taux de non-réponse plus important (Johnson, 2006).

## 2. Concevoir le genre dans l'étude des violences conjugales

Avec la typologie de Johnson se dessine le concept de « violences de genre » (Delage *et al.*, 2019). Ce terme rappelle que les violences se comprennent au regard de l'organisation des rapports de domination des hommes sur les femmes. Il ne rend pas seulement compte des différences de prévalence, mais d'une différence de signification des violences subies selon le sexe de l'agresseur-e et de la victime dans un contexte de domination systémique. Ce concept précise aussi que ce sont des formes de féminité et de masculinité qui sont sanctionnées, et offre ainsi une porte d'entrée à la compréhension des violences subies par les personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuelles, trans<sup>(1)</sup>).

Kristin L. Anderson (2005) s'est plus précisément intéressée à la place du genre dans les violences conjugales. Elle affirme que l'asymétrie de genre ne peut se comprendre uniquement à travers des critiques méthodologiques sur l'échantillonnage ou la mesure des violences. Elle suggère d'intégrer à ces études une perspective structuraliste et interactionniste du genre. La première s'intéresse à la façon dont le genre structure la société à différents niveaux et par conséquent modèle les expériences de violences : « Dans certaines situations, les hommes sont encouragés, soutenus et formés à l'usage de la violence, alors que les femmes n'ont pas le droit d'y recourir (par exemple, le service militaire). Ainsi, la violence est expérimentée différemment par les femmes et

(1) Les trans sont des personnes « qui ne se reconnaissent pas dans le sexe qui leur a été assigné à la naissance et entreprennent d'en changer » (Beaubatie, 2016, p. 640).

les hommes<sup>(2)</sup> » (Anderson, 2005, p. 859). La perspective interactionniste suppose, quant à elle, que le genre, en tant que résultat d'interactions sociales, est en perpétuelle construction, et propose d'inverser la place donnée au genre dans les violences : « L'approche interactionniste transforme notre réflexion : la question n'est plus de savoir comment la masculinité amène à la violence, mais comment la violence amène à la masculinité<sup>(3)</sup> » (Anderson, 2005, p. 856). Dans la même veine, l'apprentissage du risque de subir des violences serait constitutive de la féminité. Ces deux perspectives incitent à repenser les liens entre genre et violence et à développer de nouvelles analyses pour comprendre les déclarations de violences conjugales.

### 3. Repenser les violences conjugales dans les couples de femmes

Parallèlement aux travaux sur les violences conjugales dans les couples de sexes différents, des études anglophones sur les violences dans les couples de même sexe émergent à la fin des années 1980 (Brand et Kidd, 1986 ; Loulan, 1987 ; Waterman *et al.*, 1989 ; Schilit *et al.*, 1990 ; Lie et Gentlewarrier, 1991 ; Renzetti, 1992 ; Bradford *et al.*, 1994 ; Coleman, 1994 ; Lockhart *et al.*, 1994) et se développent plus largement dans les décennies suivantes (Waldner-Haugrud *et al.*, 1997 ; Beals et Peplau, 2001 ; Freedner *et al.*, 2002 ; Balsam et Szymanski, 2005 ; Sorenson et Thomas, 2009 ; Matte et Lafontaine, 2011 ; Messinger, 2017). Certaines de ces études établissent que les prévalences de violences conjugales dans les couples de femmes sont équivalentes à celles dans les couples femme-homme. Mais ces travaux présentent des limites qui restreignent la généralisation des résultats et la compréhension du phénomène.

Certains échantillons sur lesquels s'appuient ces travaux sont de faible taille, ce qui réduit la robustesse des résultats (Brand et Kidd, 1986 ; Renzetti, 1992). D'autres sont de taille plus importante, mais les caractéristiques des répondantes souffrent d'un manque de diversité socioéconomique (Lie et Gentlewarrier, 1991) car ces échantillons sont principalement composés de « *well-educated white lesbian women* » (Turell, 2000, p. 282). Par ailleurs, la majorité des études n'interrogent que des lesbiennes ou des bisexuelles sur leurs expériences de couple de même sexe et basent leur comparaison avec les expériences hétérosexuelles sur les prévalences produites par d'autres enquêtes. Enfin, ces travaux interrogent peu les liens entre les identifications sexuelles, le sexe des partenaires et le rapport à la déclaration des violences, c'est-à-dire les propensions variables qu'auraient les femmes à rapporter des violences dans le cadre conjugal. Les enquêtes en population générale disposant d'effectifs par identification sexuelle suffisamment importants pour s'intéresser aux

(2) « *Men receive encouragement, support, and training in the use of violence whereas women are barred from its use in some situations (e.g., U.S. military service). Thus, violence is experienced differently by women and men* ».

(3) « *The interactionist approach shifts our thinking from the question of how masculinity causes violence to the question of how violence causes masculinity* ».

violences conjugales dans les couples de femmes sont rares. La *National Violence Against Women Survey* (NVAWS) conduite en 1995 et 1996 aux États-Unis est l'une des seules à pouvoir le faire (Tjaden *et al.*, 1999 ; Tjaden et Thoennes, 2000). Ses résultats contredisent les précédentes études : les enquêtées vivant avec une personne de même sexe rapportent moins de violences que celles vivant avec un homme. Les auteures soulignent cependant que le faible nombre de couples de même sexe (79 dans leur échantillon) amène à considérer cette analyse comme exploratoire.

Malgré ces limites, la plupart des travaux suggèrent que les prévalences de violences subies par les femmes sont proches dans les couples de même sexe et de sexes différents, sans suffisamment en éclairer les mécanismes.

Mobiliser l'analyse méthodologique de Johnson et le cadre théorique d'Anderson améliore la compréhension des violences conjugales subies par les minorités sexuelles féminines. Outre des différences sexuées, l'approche de Johnson permet de démêler des vécus genrés à l'intérieur du groupe des femmes, selon leur identification sexuelle et le sexe de leur partenaire. La lecture structuraliste et interactionniste d'Anderson permet de comprendre l'hétérogénéité des violences conjugales subies par les femmes.

Pour mieux appréhender la disparité de leurs déclarations, cet article s'attache à vérifier deux hypothèses. La première est que les violences subies par les femmes dans les couples de même sexe présentent d'autres caractéristiques que celles exercées sur les femmes dans les couples de sexes différents : les actes infligés seraient de formes différentes et ne surviendraient pas à la même fréquence. Cette hypothèse part du constat que les rapports de domination des hommes sur les femmes participent à l'organisation des violences conjugales. Cela ne signifie pas que les violences ne sont exercées que par des hommes sur des femmes, mais que selon les personnes qui les produisent et qui les subissent, les actes violents sont exercés différemment et n'ont pas les mêmes conséquences sur les victimes. La deuxième hypothèse est que les violences déclarées par les lesbiennes et les bisexuelles, alors qu'elles étaient en couple avec un homme, ont d'autres caractéristiques que celles déclarées par les hétérosexuelles dans les couples de sexes différents : ici aussi, les actes déclarés seraient différents dans leur forme et leur fréquence. Le fait d'étudier un événement – les violences conjugales – à l'aune de l'identification sexuelle déclarée au moment de l'enquête, qui a pu donc être endossée *a posteriori*, peut être questionné. Cependant, cette hypothèse concerne autant l'exposition à certaines formes de violences conjugales selon l'identification sexuelle que la déclaration des violences selon cette identification. En effet, la signification des violences n'est pas univoque (Cavalin, 2016) : un même acte peut être qualifié de violence par une personne mais pas par une autre, ou encore une personne peut à un moment qualifier de violence un acte qu'elle n'identifiait pas comme telle auparavant. Plusieurs éléments, dont l'identification sexuelle, peuvent alors modifier *a posteriori* la perception des expériences conjugales.

Cette hypothèse repose sur l'idée que les expériences conjugales et les identifications sexuelles influencent le rapport aux violences et à leur déclaration.

## II. L'objectivation des violences conjugales dans l'enquête Virage

### 1. Le dispositif Violences et rapports de genre (Virage)

Ce travail s'appuie sur l'exploitation de deux bases de données du dispositif Virage. L'enquête Virage en population générale, ou Virage PG, a été menée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) de février à novembre 2015 (Brown *et al.*, 2020). Cette enquête avait pour objectif de quantifier les violences subies par les femmes et les hommes en France hexagonale. Elle a été réalisée en 2015 par téléphone avec la méthode CATI (*computer-assisted telephoned interviewing*) auprès d'un échantillon représentatif de la population francophone âgée de 20 à 69 ans vivant en ménage ordinaire. Au total, 27 268 individus dont 15 556 femmes ont répondu au questionnaire. Un des enjeux du dispositif Virage est d'étudier les violences subies par des populations minoritaires, dont les minorités sexuelles. Or le nombre de personnes homosexuelles et bisexuelles dans les échantillons en population générale est souvent trop faible pour produire des statistiques robustes (Meyer et Wilson, 2009), surtout si on s'intéresse à des événements peu rapportés comme les violences. Effectivement, parmi l'ensemble des répondantes, seules 94 s'identifient comme homosexuelles et 135 comme bisexuelles. Pour prévenir la faiblesse de ces effectifs, un volet supplémentaire a été mis en place, l'enquête Virage LGBT (Trachman et Lejbowicz, 2020). Cette dernière repose sur le même questionnaire qu'en population générale mais la passation a été réalisée par Internet avec la méthode CAWI (*computer-assisted web interviewing*) sur la base du volontariat. Une campagne de communication a été menée en établissant des partenariats avec une centaine d'actrices et acteurs LGBT (médias, associations, sites internet, etc.). De novembre 2015 à mars 2016, les personnes âgées d'au moins 18 ans se définissant comme lesbiennes, gays, bisexuelles et/ou trans étaient invitées à répondre au questionnaire. Le dispositif Virage permet donc de disposer aussi d'un échantillon de convenance de 7 148 personnes LGBT dont 3 537 répondantes. Parmi elles, 2 533 s'identifient comme homosexuelles, 763 comme bisexuelles, 94 comme hétérosexuelles<sup>(4)</sup> et 147 ne savent pas comment s'identifier ou ne veulent pas le dire.

Les données de l'enquête Virage PG sont nécessaire pour analyser les violences conjugales : s'appuyant sur un large échantillon de la population hexagonale, elles offrent des informations pertinentes sur la population féminine majoritaire, c'est-à-dire hétérosexuelle. Mais la prise en compte de l'enquête Virage LGBT est elle aussi importante pour disposer de suffisamment

(4) Une partie des femmes de l'enquête Virage LGBT s'identifiant comme hétérosexuelles sont des femmes trans.

de données sur les expériences des femmes homosexuelles et bisexuelles. Ainsi, pour étudier les violences conjugales subies par les minorités sexuelles féminines et les comparer avec celles déclarées par les femmes hétérosexuelles, il convient d'utiliser conjointement les données des deux enquêtes Virage. L'utilisation conjointe de plusieurs bases de données n'est pas une technique anodine, d'autant plus quand les caractéristiques de la collecte et de l'échantillonnage sont différentes. Cependant, il est possible d'anticiper les effets induits par chacune des collectes sur les populations interrogées. Des travaux ont montré les conséquences des caractéristiques d'échantillonnage sur l'analyse des violences conjugales (Johnson, 1995, 2006 ; Myhill, 2015). D'une part, les échantillons de convenance dans les hôpitaux, refuges pour femmes et tribunaux, saisissent majoritairement les actes les plus graves. D'autre part, les échantillons représentatifs sous-estiment ces faits, les victimes les plus sévères présentant un taux de refus plus important et ayant une probabilité plus faible d'être atteintes par les techniques classiques d'échantillonnage. Concernant les minorités sexuelles, les deux stratégies de collecte du dispositif Virage amènent à enquêter des populations homosexuelles et bisexuelles qui présentent des caractéristiques différentes. S'appuyant sur des partenariats avec des actrices et acteurs du milieu LGBT, il est probable que les femmes des minorités sexuelles de l'échantillon de convenance accordent une place plus importante à leur sexualité que celles de l'échantillon en population générale, et qu'elles présentent des parcours conjugaux différents (Meyer et Wilson, 2009 ; Kuypers *et al.*, 2016). L'absence de base de sondage sur les minorités sexuelles empêche de savoir dans quelles mesures les échantillons de convenance ou en population générale cernent plus ou moins bien ces populations minoritaires. Mais outre l'anticipation des effets induits par les collectes, il est possible d'encadrer statistiquement l'utilisation conjointe de ces deux bases de données.

## 2. La fusion des bases de données Virage

La fusion de base de données (*data pooling*), est une technique statistique qui consiste en l'utilisation conjointe d'échantillons collectés séparément (Blettner *et al.*, 1999 ; Ellsberg *et al.*, 2001 ; Newell *et al.*, 2004 ; Lankoande et Sié, 2017 ; Gandhi *et al.*, 2018). Elle permet surtout de résoudre les problèmes associés aux bases de taille insuffisante ou aux événements de faible occurrence. Différentes techniques peuvent être utilisées pour étudier des données fusionnées, l'objectif étant de contrôler une potentielle hétérogénéité entre les bases, souvent dans le but de calculer des prévalences, c'est-à-dire des chiffres indiquant que dans une population donnée tant de personnes ont subi l'évènement considéré.

L'impossibilité de vérifier la représentativité des données de l'enquête Virage sur les minorités sexuelles ne permet pas de produire des prévalences. Mais ces données peuvent toutefois offrir des possibilités intéressantes. Dans le cas présent, la fusion des deux bases Virage est guidée par la volonté de disposer



de suffisamment de données sur des parcours minoritaires et d'illustrer la variété des situations de violences conjugales. Les méthodes statistiques classiquement utilisées pour contrôler l'hétérogénéité de bases fusionnées ne sont pas seulement non nécessaires, elles ne sont pas souhaitables puisqu'elles gommeraient des particularités potentielles des populations étudiées (Rault, 2016). Par ailleurs, les résultats des précédentes recherches sur les violences conjugales incitent à aller au-delà des prévalences pour étudier les liens entre violences conjugales et parcours sexuels et conjugaux. En effet, l'institutionnalisation des données sur les violences envers les femmes a, depuis plusieurs dizaines d'années, érigé les prévalences en indicateur de suivi (Maillochon, 2007 ; Delage, 2017). Si elles offrent des informations importantes, elles restent insuffisantes pour saisir et analyser les mécanismes entourant les violences conjugales subies par les femmes homosexuelles, bisexuelles et hétérosexuelles. Une solution est de s'intéresser à la multiplicité des parcours sexuels et conjugaux des femmes victimes de violences conjugales.

Les données des enquêtes Virage PG et Virage LGBT ont l'avantage d'avoir été collectées à la même période et d'interroger les violences de la même façon. Ces critères ne sont pas un prérequis à la fusion de bases de données, mais ils sont importants lorsque l'étude porte sur un sujet comme les violences dont les contours flous rendent leur qualification changeante dans le temps et entre individus (Cavalin, 2016).

Une méthode simple est utilisée pour encadrer la fusion des bases de données : tronquer la base Virage LGBT pour éliminer les répondant-es dont les caractéristiques d'âge et d'identification de genre sont différentes de celles en population générale<sup>(5)</sup>. Sur les 3 537 femmes de l'échantillon de convenance, seules les réponses des 3 108 femmes cisgenres âgées de 20 à 69 ans sont conservées et fusionnées aux réponses des 15 556 femmes de Virage PG. Ainsi, 83 % des données des bases fusionnées proviennent de l'échantillon en population générale et 17 % de celui de convenance.

Ces données fusionnées sont exploitées avec une méthode de classification ascendante hiérarchique (CAH) qui porte sur les femmes déclarant des violences conjugales, soit 2 320 enquêtées. Parmi elles, 1 593 ont répondu à Virage PG et 727 à Virage LGBT. Les données de la CAH proviennent donc à 69 % de Virage PG et à 31 % de Virage LGBT et ne sont pas proportionnelles à l'échantillon de départ étant donné que les faits de violence sont moins fréquemment déclarés en population générale (10,2 %) que dans l'échantillon de convenance (23,4 %). Ceci peut être problématique pour une classification (annexe 1). Pour prévenir cela, une solution est de pondérer les données de

(5) L'identification de genre n'ayant pas été interrogée dans l'enquête Virage PG, les répondant-es y sont considéré-es par défaut comme cisgenres, c'est-à-dire comme « se reconnaiss[ant] dans le sexe qui leur a été assigné à la naissance » (Beaubatie, 2016, p. 643). La faible part d'enquêté-es trans dans l'enquête Virage LGBT, alors même qu'une campagne de communication a été pensée pour les interroger, laisse croire que le nombre de personnes trans est effectivement faible quand aucun dispositif spécifique ne les cible.

la CAH de façon à rééquilibrer la répartition entre les deux échantillons. Deux contrôles supplémentaires viennent encadrer et assurer la qualité des résultats présentés. La classification est répliquée sans pondération sur chacune des bases non fusionnées pour s'assurer que les caractéristiques des classes de la CAH sur la base fusionnée sont proches de celles des CAH sur les bases non fusionnées. Le calcul du coefficient Kappa de Cohen, qui mesure le degré de concordance entre plusieurs classements (Cohen, 1960), permet ensuite de confirmer statistiquement la pertinence du classement issu de la CAH sur la base fusionnée (annexe 2).

### 3. La mesure des violences conjugales dans le questionnaire Virage

Le questionnaire du dispositif Virage se décompose en neuf parties. Les deux premières enregistrent les caractéristiques sociodémographiques des répondantes et leur état de santé. Les six sections suivantes abordent les violences subies au cours des douze mois précédant l'enquête en distinguant six espaces de survenue : les études, le travail, les espaces publics, le couple, les relations avec les ex-partenaires, la famille et l'entourage proche. La dernière partie du questionnaire est consacrée aux violences qui se sont produites avant les douze mois précédant l'enquête en distinguant les mêmes sphères de survenue des faits.

Cet article s'intéresse aux violences sur les femmes exercées par un-e partenaire ou par un-e ex-partenaire. La littérature sur le sujet a montré que, dans le cadre hétérosexuel au moins, il est courant que les violences conjugales subies par les femmes continuent, s'intensifient ou se développent après une rupture (Ornstein et Rickne, 2013 ; Johnson *et al.*, 2014 ; Myhill, 2015). Concernant la période étudiée, il est difficile d'analyser conjointement les données sur les violences portant sur les douze derniers mois et celles s'étant produites avant, les questions posées et les personnes interrogées n'étant pas les mêmes (Brown *et al.*, 2020a, 2020b). Seuls les faits subis avant les douze derniers mois sont ici pris en compte. En effet, les violences conjugales étant peu rapportées dans les enquêtes statistiques, choisir une période plus longue augmente le nombre d'évènements étudiés (Johnson *et al.*, 2014 ; Myhill, 2015). Par ailleurs, en offrant une analyse rétrospective plus longue, cette temporalité permet de mieux saisir les précédentes relations hétérosexuelles de femmes s'identifiant comme lesbiennes et bisexuelles au moment de l'enquête.

Onze questions portent sur les violences conjugales subies avant les douze derniers mois (annexe 3). Pour chaque acte déclaré, des informations supplémentaires sont enregistrées, en particulier la fréquence de survenue des faits<sup>(6)</sup> et le sexe du partenaire ou ex-partenaire. Pour les deux dernières questions sur les violences sexuelles, des précisions supplémentaires sont demandées :

(6) Les modalités proposées sont : 1 fois ; 2 à 4 fois ; 5 à 10 fois ; plus de 10 fois mais pas en continu ; sur une période en continu ; sur plusieurs périodes en continu.

- la forme exacte prise par le fait de violences pour en connaître sa catégorie juridique : viol ; tentative de viol ; autre agression sexuelle ; autre acte ou pratique sexuelle forcée ;
- le ou les moyens de coercition utilisés par l'agresseur-e sur la victime pour exercer la violence (tableau 3, page 631).

À l'aide de ces onze questions, trois indicateurs de violences conjugales ont été construits : un de violences psychologiques, un de violences physiques, un de violences sexuelles. Chacun d'entre eux peut prendre une valeur entière entre 0 et 3 : 0 correspondant à une situation sans violence, 1 de violences de basse intensité, 2 de violences élevées, 3 de violences sévères. S'appuyant sur les critiques méthodologiques des partisan-es de l'asymétrie de genre, ces indicateurs permettent de prendre en compte trois informations sur les violences subies (Hardesty *et al.*, 2015) :

- le cumul de plusieurs faits de même nature. Par exemple, une femme ayant été séquestrée et ayant reçu des coups est associée à un niveau de violences physiques supérieur à celui d'une femme ayant été séquestrée sans avoir reçu de coup ;
- la fréquence de survenue de chaque fait. Par exemple, une femme ayant reçu des coups sur toute une période est associée à un niveau de violences physiques supérieur à celui d'une femme ayant reçu des coups 1 fois ou 2 à 4 fois ;
- la gravité différentielle accordée aux faits de violence. Pour les violences physiques, une tentative de meurtre (Q7) est considérée d'un niveau de gravité supérieur à une séquestration (Q5) ou à des coups (Q6), ces deux derniers faits étant de même niveau. Pour les violences sexuelles, un viol est considéré comme étant d'un niveau de gravité supérieur à une tentative de viol, elle-même étant d'un niveau supérieur à un attouchement du sexe, lui-même étant d'un niveau supérieur aux autres agressions sexuelles ; l'ensemble des autres faits de violences sexuelles ne sont pas distingués selon leur niveau de gravité.

La construction de l'indicateur de violences psychologiques se distingue des deux autres. Ses différents niveaux sont construits en référence à la notion de contrôle coercitif qui se caractérise par la persistance des faits, l'humiliation ou le dénigrement infligé à la victime, et le climat d'angoisse dans lequel il la plonge (Stark, 2007). Si une enquêtée rapporte des faits de violences psychologiques remplissant ces trois caractéristiques, l'indicateur est de niveau 3 et correspond à du contrôle coercitif. Si une enquêtée rapporte des faits de contrôle remplissant deux de ces caractéristiques, l'indicateur est de niveau 2 et correspond à du contrôle excessif. Enfin, si une enquêtée rapporte des faits de violences psychologiques remplissant une seule ou aucune de ces trois caractéristiques, l'indicateur est de niveau 1 et correspond à du contrôle situationnel.

### III. Configurations des violences conjugales et parcours conjugaux-sexuels

#### 1. Analyser les violences conjugales en termes de configurations

Les recherches sur la polyvictimisation ont montré qu'il est courant que les femmes subissent plusieurs formes de violences (par exemple psychologiques et physiques, ou physiques et sexuelles, etc.) et que les victimes de faits multiples sont dans des situations de violences plus sévères en termes de conséquence sur leur santé physique et mentale (Dutton *et al.*, 2005 ; Finkelhor *et al.*, 2007 ; Romito et Grassi, 2007). Pour analyser cela, il est nécessaire de se pencher sur les configurations de violences conjugales auxquelles les femmes sont confrontées. La mise en œuvre d'une CAH à partir des trois indicateurs de violences par niveau permet de chiffrer le concept de configuration de violences conjugales : la classification fait émerger les combinaisons d'actes violents les plus couramment rapportés par une même personne. La CAH porte ainsi sur les répondantes ayant subi au moins un fait de violences de la part d'un-e partenaire ou ex-partenaire avant l'année précédant l'enquête, soit 2 320 femmes.

La CAH fait émerger sept classes, c'est-à-dire sept configurations de violences conjugales. Pour comprendre ces configurations, le tableau 1 présente la répartition des trois indicateurs de violences par niveau dans chacune des classes. Pour chaque classe, c'est-à-dire pour chaque colonne du tableau, un code de lecture met en avant les informations essentielles :

- pour chacun des trois indicateurs de violences conjugales, les modalités qui caractérisent la classe, c'est-à-dire significativement surreprésentées, sont dans des cases colorées ;
- un code couleur distingue les modalités significativement surreprésentées selon leur niveau de violence. Si une modalité est associée au niveau 0, c'est-à-dire sans violence, elle est surlignée en rose clair ; si elle est associée au niveau 1, c'est-à-dire à des violences de basse intensité, elle est surlignée en rouge ; si elle est associée au niveau 2, c'est-à-dire à des violences élevées, elle est surlignée en rouge foncé ; si elle est associée au niveau 3, c'est-à-dire à des violences sévères, elle est surlignée en noir.

Le tableau 1 permet de dresser une typologie en sept configurations de violences conjugales subies par les femmes. Les configurations qui émergent laissent apparaître la distinction de Johnson entre violences conjugales situationnelles et terrorisme conjugal : certaines situations s'appuient sur l'exercice de violences psychologiques correspondant à du contrôle coercitif, faisant de ces déclarations du terrorisme conjugal.

*Configuration n° 1. Contrôle non coercitif.* Si ces femmes n'ont subi aucune violence corporelle, qu'elle soit physique ou sexuelle, elles rapportent toutes

des actes psychologiques qui, dans plus de 84 % des cas, ne correspondent pas à un contrôle coercitif car de niveau 1 ou 2. En effet, environ 45 % d'entre elles déclarent du contrôle situationnel et 40 % du contrôle excessif.

*Configuration n° 2. Violences conjugales situationnelles physiques de basse intensité.* Les atteintes physiques sont associées à un contrôle non coercitif dans près de la moitié des cas et à aucun contrôle dans plus d'un tiers des cas : ces situations relèvent donc des violences conjugales situationnelles. Si aucune de ces femmes n'a subi de violence sexuelle, elles rapportent toutes des faits physiques de basse intensité : un-e (ex-) partenaire les a frappées, enfermées, ou mises à la porte sans que cela ne se reproduise plus de quatre fois.

*Configuration n° 3. Terrorisme conjugal physique.* L'ensemble des femmes déclarent des violences physiques de niveau élevé, c'est-à-dire qu'elles ont subi des faits répétés, voire sur une ou plusieurs périodes continues, et qu'elles ont pu être confrontées à plusieurs types de violences physiques en même temps. Non associées à des sévices sexuels, ces situations s'accompagnent de violences psychologiques de forte intensité : un tiers des cas repose sur l'exercice de contrôle coercitif, ce qui fait de cette configuration du terrorisme conjugal.

*Configuration n° 4. Terrorisme conjugal physique sévère.* L'importance du contrôle coercitif fait de cette configuration du terrorisme conjugal sévère. L'ensemble des femmes déclarent des violences physiques sévères – au moins une tentative de meurtre, coups et séquestrations en continu – et près de 40 % des violences sexuelles.

*Configuration n° 5. Violences conjugales situationnelles sexuelles de basse intensité.* L'ensemble des femmes déclarent des violences sexuelles de basse intensité : elles ont été touchées aux fesses ou aux seins contre leur gré, ou embrassées de force, et ce quel que soit le nombre de fois ; certaines ont subi des attouchements du sexe – moins de cinq fois. Un peu moins de la moitié ont été confrontées à différents degrés de violences physiques. La faible part de fait psychologique de niveau 3 tend à catégoriser ces configurations dans les violences conjugales situationnelles, d'autant que plus d'un tiers ne rapportent pas de violence psychologique.

*Configuration n° 6. Violences conjugales situationnelles sexuelles élevées.* L'ensemble des femmes déclarent des violences sexuelles de niveau élevé, c'est-à-dire qu'elles ont subi un ou des viols (moins de cinq fois), une ou plusieurs tentatives de viol mais pas sur des périodes continues, des attouchements du sexe au moins cinq fois. Ces faits peuvent se conjuguer à d'autres actes sexuels forcés, et dans plus de 40 % des cas à des agressions physiques. La faible part de contrôle coercitif tend à catégoriser ces configurations dans les violences conjugales situationnelles.

*Configuration n° 7. Terrorisme conjugal sexuel sévère.* Toutes les femmes déclarent des violences sexuelles du niveau le plus élevé : viols et/ou tentatives de viol répétées, associées ou non à d'autres faits sexuels. La moitié de ces situations s'accompagnent de violences physiques, dont une part importante

**Tableau 1. Répartition des indicateurs de violences conjugales par configuration (%)**

Indicateurs de violences conjugales	Config. 1 n = 859	Config. 2 n = 433	Config. 3 n = 385	Config. 4 n = 216	Config. 5 n = 147	Config. 6 n = 158	Config. 7 n = 122	Total n = 2320
<b>Violence psychologique</b>								
0. Aucune	0,0	36,7	25,7	8,8	34,7	26,6	12,3	16,6
1. Contrôle situationnel	44,6	19,0	14,3	9,2	25,9	21,5	21,3	27,5
2. Contrôle excessif	39,7	29,1	26,7	22,7	19,0	26,6	29,5	31,2
3. Contrôle coercitif	15,7	15,2	33,3	59,3	20,4	25,3	36,9	24,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Violence physique</b>								
0. Aucune	100,0	0,0	0,0	0,0	55,8	57,6	49,2	47,1
1. Basse intensité	0,0	100,0	0,0	0,0	12,2	22,2	19,7	22,0
2. Élevée	0,0	0,0	100,0	0,0	23,8	20,2	31,1	21,1
3. Sévère	0,0	0,0	0,0	100,0	8,2	0,0	0,0	9,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Violence sexuelle</b>								
0. Aucune	100,0	100,0	100,0	61,1	0,0	0,0	0,0	78,0
1. Basse intensité	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	6,3
2. Élevée	0,0	0,0	0,0	10,2	0,0	100,0	0,0	7,8
3. Sévère	0,0	0,0	0,0	28,7	0,0	0,0	100,0	7,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<p><b>Champs</b> : Répondantes à l'enquête Virage PG ayant subi des violences conjugales avant l'année précédant l'enquête ; répondantes à l'enquête Virage LGBT cisgenres âgées de 20 à 69 ans ayant subi des violences conjugales avant l'année précédant l'enquête.</p> <p><b>Sources</b> : Enquête Virage PG, Ined, 2015 ; enquête Virage LGBT, Ined, 2015-2016.</p>								

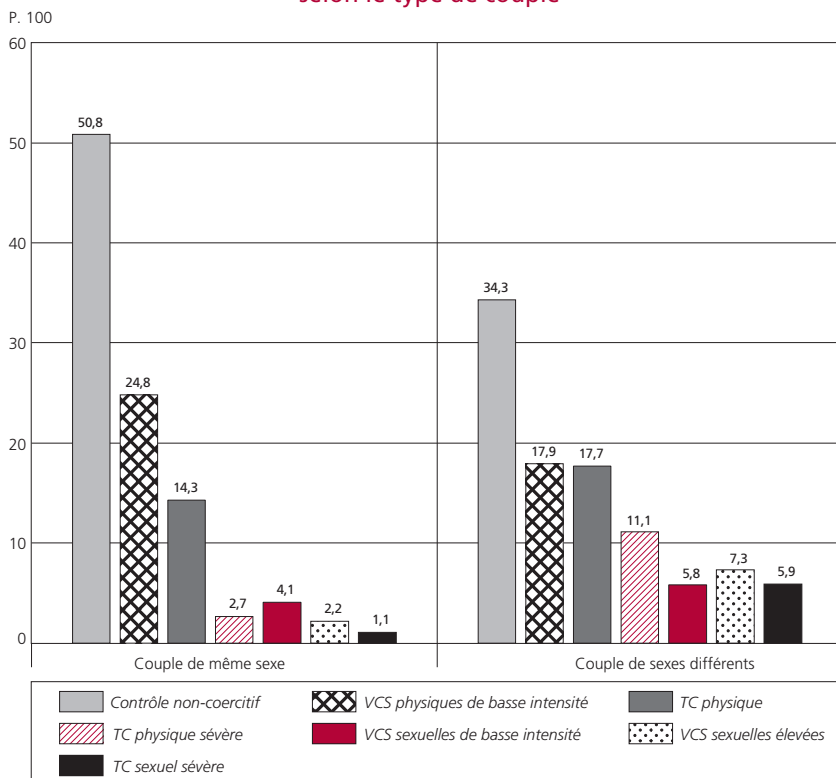
est d'intensité élevée. Enfin, dans plus d'un tiers des cas, ces situations reposent sur la mise en place d'un contrôle coercitif.

## 2. Les violences conjugales subies par des femmes selon le sexe du partenaire violent

Les violences conjugales subies par les femmes ne sont pas les mêmes selon qu'elles proviennent d'un conjoint ou d'une conjointe (figure 1). Celles infligées par des femmes sont moins souvent corporelles, et lorsqu'elles le sont, les faits sont surtout de basse intensité : alors que respectivement 50 % et 25 % des violences conjugales qu'elles exercent relèvent du contrôle non coercitif et de violences conjugales situationnelles physiques de basse intensité, ces configurations ne représentent que 34 % et 18 % des faits provenant de conjoints. La part des configurations sévères est plus importante quand les hommes sont les auteurs des violences : respectivement 11 % et 6 % des faits qu'ils exercent sont du terrorisme conjugal physique sévère ou du terrorisme conjugal sexuel sévère, alors que cela n'est le cas que de 3 % et 1 % de ceux provenant des femmes. Enfin, les configurations de violences sexuelles sont deux fois plus

importantes lorsque les faits sont infligés par un conjoint : près de 20 % des cas, contre moins de 8 % de ceux provenant d'une conjointe.

**Figure 1. Configurations des violences conjugales subies par les femmes selon le type de couple**



**Note :** Les cas de violences conjugales où on ne connaît pas le sexe du partenaire violent ne sont pas inclus (n = 110). La valeur p du test statistique du Chi2 associée aux données du tableau est inférieure à 0,001. TC : Terrorisme conjugal; VCS : Violences conjugales situationnelles.

**Champs :** Répondantes à l'enquête Virage PG ayant subi des violences conjugales avant l'année précédant l'enquête; répondantes à l'enquête Virage LGBT cisgenres âgées de 20 à 69 ans ayant subi des violences conjugales avant l'année précédant l'enquête. Couples de même sexe : n = 363; couples de sexes différents : n = 1 847.

**Sources :** Enquête Virage PG, Ined, 2015; enquête Virage LGBT, Ined, 2015-2016.

Qu'est-ce que l'étude des caractéristiques sociodémographiques de ces deux groupes de femmes dit de leurs expériences de violences conjugales (tableau 2) ? Celles qui se déclarent dans un couple de même sexe présentent les spécificités généralement associées aux minorités sexuelles féminines (Rothblum *et al.*, 2004; Rault, 2016; Trachman et Lejbowicz, 2020) : elles sont plus jeunes, et donc plus souvent étudiantes, plus diplômées, de catégories socioprofessionnelles (CSP) plus élevées et résident plus souvent en Île-de-France. Les caractéristiques sociodémographiques des femmes qui ont subi des violences de la part d'un conjoint sont proches de celles de la population majoritaire qui ne déclarent pas ce type de faits. Cependant, deux situations font exception : au moment de

**Tableau 2. Caractéristiques sociodémographiques des femmes selon qu'elles aient ou non subi des violences conjugales et le type de couple où elles ont eu lieu (%)**

Caractéristiques sociodémographiques à la date de l'enquête	A subi des violences conjugales dans un couple...		N'a pas subi de violences conjugales <sup>(c)</sup> n = 16344
	... de même sexe n = 363	... de sexes différents n = 1847	
<b>Classe d'âges</b>			
De 20 à 29 ans	36,6	15,2	17,3
De 30 à 39 ans	30,6	17,0	17,8
De 40 à 49 ans	17,1	23,4	20,4
De 50 à 59 ans	15,7	44,4	44,5
<b>Statut d'activité</b>			
Active	73,0	65,0	63,1
Retraitée	3,3	17,9	20,9
Étudiante	16,0	5,7	6,1
Sans activité	3,6	9,8	8,2
Indéterminée	4,1	1,6	1,7
<b>Diplôme le plus élevé<sup>(a)</sup></b>			
Inférieur au baccalauréat	8,8	36,3	33,9
Baccalauréat	14,1	18,3	18,6
Supérieur 1 <sup>er</sup> cycle	19,7	14,5	14,9
Supérieur 2 <sup>me</sup> cycle et plus	57,4	30,4	32,2
Non-réponse	0,0	0,5	0,4
<b>Catégorie socioprofessionnelle<sup>(b)</sup></b>			
Agricultrice exploitante	0,4	0,7	0,6
Artisane, commerçante etc.	2,6	2,7	2,4
Cadre et profession intellectuelle supérieure	30,6	19,3	19,9
Profession intermédiaire	41,5	28,1	32,5
Employée	18,1	41,4	38,2
Ouvrière	6,8	7,8	6,4
<b>Lieu de vie</b>			
Île-de-France	35,0	19,4	19,0
Autre agglomération	53,7	54,1	53,6
Territoire rural	10,5	19,6	21,5
Non-réponse	0,8	6,9	6,0
<b>Vie de couple</b>			
En couple	65,3	48,1	66,6
Pas en couple	30,3	50,1	31,4
Non-réponse	4,4	1,8	2,0
<b>A un ou des enfants</b>			
Oui	19,8	73,6	66,1
Non	80,2	26,3	33,4
Non-réponse	0,0	0,1	0,5

(a) Les informations sur le diplôme le plus élevé obtenu ne sont données que pour les enquêtées ne déclarant plus être en études, soit 305 femmes déclarant des violences conjugales dans des couples de même sexe, 1 742 femmes déclarant des violences conjugales dans des couples de sexes différents et 15 350 femmes ne déclarant pas de violences conjugales.

(b) Les informations sur la catégorie socioprofessionnelle ne sont données que pour les enquêtées se déclarant actives, soit 265 femmes déclarant des violences conjugales dans des couples de même sexe, 1 200 femmes déclarant des violences conjugales dans des couples de sexes différents et 10 313 femmes ne déclarant pas de violences conjugales.

(c) Ensemble des femmes de l'enquête Virage PG et de celles cisgenres âgées de 20 à 69 ans de l'enquête Virage LGBT qui n'ont pas subi de violences conjugales avant l'année précédant l'enquête.

**Note :** Les cas de violences conjugales où on ne connaît pas le sexe du partenaire violent ne sont pas inclus (n = 110). Les valeurs *p* des tests statistiques du Chi2 associées aux deux colonnes du tableau sur les femmes qui ont subi des violences conjugales sont toutes inférieures à 0,001 ; et tous les tests ont des effectifs théoriques par case supérieurs ou égaux à 5.

**Champ :** Répondantes à l'enquête Virage PG ; répondantes à l'enquête Virage LGBT cisgenres âgées de 20 à 69 ans.

**Sources :** Enquête Virage PG, Ined, 2015 ; enquête Virage LGBT, Ined, 2015-2016.

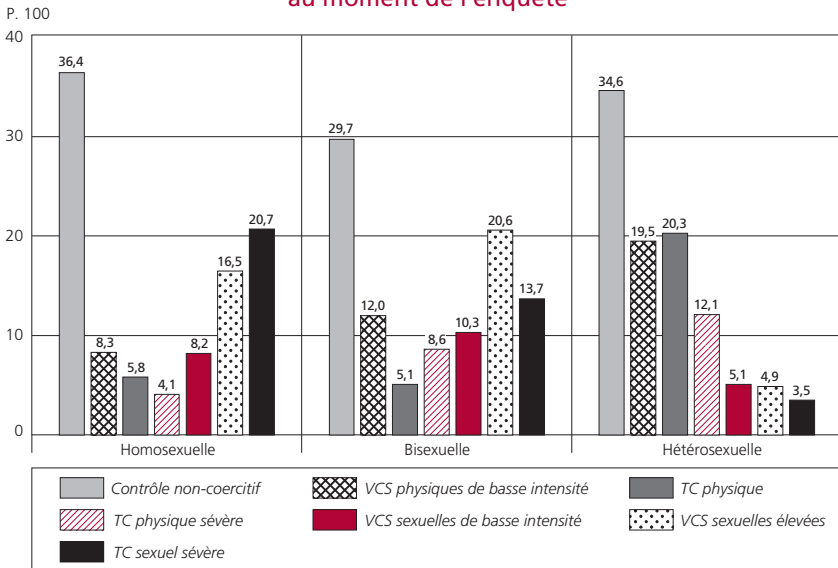


l'enquête, elles sont plus nombreuses à ne pas être en couple et à avoir des enfants. Ces résultats rejoignent ceux de la littérature sur les violences conjugales en situation hétérosexuelle (Brown *et al.*, 2020a, 2020b) : d'une part, l'arrivée d'un enfant augmente le risque de survenue de violences; d'autre part, lorsque les violences amènent à la rupture, les femmes se remettent moins souvent en couple. La charge des enfants qui, en cas de séparation, incombe plus souvent aux mères, peut entraver leur remise en couple, mais il est aussi possible que, suite aux violences passées, elles s'éloignent de la conjugalité (Brown *et al.*, 2020b). Ne constatant pas le même effet sur la remise en couple chez les femmes victimes de violences de la part d'une conjointe, la faible présence d'enfant semble confirmer la première piste explicative, alors que la différence de gravité des faits rapportés (figure 1) corrobore plutôt la seconde.

### 3. Les violences conjugales exercées par des hommes selon l'identification sexuelle des femmes victimes

Les violences conjugales subies par les femmes dans des couples de sexes différents sont de formes différentes selon que la victime s'identifie comme lesbienne, bisexuelle ou hétérosexuelle au moment de l'enquête (figure 2). Les

Figure 2. Configurations de violences conjugales subies par des femmes de la part d'un homme selon l'identification sexuelle de la victime au moment de l'enquête



Note : Les cas de violences conjugales où on ne connaît pas le sexe du partenaire violent ne sont pas inclus (n = 110). La valeur p du test statistique du Chi2 associée aux données du tableau est inférieure à 0,001.

TC : Terrorisme conjugal; VCS : Violences conjugales situationnelles.

Champs : Répondantes à l'enquête Virage PG ayant subi des violences conjugales avant l'année précédant l'enquête; répondantes à l'enquête Virage LGBT cisgenres âgées de 20 à 69 ans ayant subi des violences conjugales avant l'année précédant l'enquête. Couples de même sexe : n = 363; couples de sexe différent : n = 1847.

Sources : Enquête Virage PG, Ined, 2015; enquête Virage LGBT, Ined, 2015-2016.

faits subis par les hétérosexuelles sont dans plus de 50 % des cas des configurations de violences physiques, et dans seulement 13 % des cas de violences sexuelles. Les proportions s'inversent pour les lesbiennes et les bisexuelles qui rapportent dans près de 50 % des cas des configurations de violences sexuelles et dans 20 % à 25 % des cas des configurations de violences physiques<sup>(7)</sup>.

L'étude des moyens de coercition exercés pour infliger des violences sexuelles étaye ces résultats (tableau 3). Ces moyens diffèrent selon l'identification sexuelle des victimes : les femmes hétérosexuelles disent plus souvent avoir été contraintes par la force physique, les menaces ou les intimidations ; les femmes bisexuelles et lesbiennes rapportent avant tout du chantage émotionnel et de l'abus de confiance.

Si ces résultats peuvent être le signe d'une inégale exposition aux différentes formes de violences conjugales, ils peuvent aussi montrer que la façon dont les violences sont exercées permettent plus ou moins aux femmes de les identifier, et que cette identification varie selon que les femmes sont lesbiennes, bisexuelles ou hétérosexuelles.

**Tableau 3. Moyens de coercition par lesquels les femmes ont subi des violences sexuelles d'un-e (ex-)partenaire selon l'identification sexuelle de la victime au moment de l'enquête (%)**

Moyen de coercition utilisé dans le cadre de violences conjugales sexuelles	Identification sexuelle au moment de l'enquête			Significativité
	Homosexuelle n = 54	Bisexuelle n = 78	Hétérosexuelle n = 233	
Abus de confiance	38,9	64,1	30,5	***
Chantage émotionnel	59,3	74,4	55,8	*
Chantage économique	5,6 <sup>(a)</sup>	2,3 <sup>(a)</sup>	6,4	◇
Menace, intimidation	24,1	12,8	47,6	***
Force physique	37,0	23,1	68,2	***
Utilisation d'arme	3,7 <sup>(a)</sup>	1,3 <sup>(a)</sup>	7,3	◇
Être forcée à boire ou se droguer	7,4	19,2	6,4	**
Être déjà sous l'effet d'alcool, drogue, médicament	9,3	19,2	6,0	**
Être endormie	16,7	34,6	9,9	***

(a) Pour ces chiffres, le test statistique du Chi2 présente des effectifs théoriques par case inférieurs à 5.  
**Note** : Les moyens de coercition des violences sexuelles ne concernent que les faits de viols, tentatives de viol et autres formes d'agressions sexuelles. Les répondantes pouvant déclarer plusieurs moyens de coercition, la somme de chaque colonne peut être supérieure à 100 %.  
**Significativité** : ◇ = p < 0,10 ; \* = p < 0,05 ; \*\* = p < 0,01 ; \*\*\* = p < 0,001.  
**Champs** : Répondantes à l'enquête Virage PG ayant subi des violences conjugales sexuelles dans un couple de sexes différents avant l'année précédant l'enquête ; répondantes à l'enquête Virage LGBT cisgenres âgées de 20 à 69 ans ayant subi des violences conjugales sexuelles dans un couple de sexes différents avant l'année précédant l'enquête.  
**Sources** : Enquête Virage PG, Ined, 2015 ; enquête Virage LGBT, Ined, 2015-2016.

(7) Les tendances restent les mêmes quand on se concentre uniquement sur les violences conjugales subies durant les cinq années précédant l'enquête, c'est-à-dire quand les temporalités de l'expérience de violences et de l'identification sexuelle sont proches.

#### IV. Exercer et percevoir des violences : le genre des violences conjugales

En distinguant les configurations de violences conjugales, les résultats affinent la compréhension des différences de déclaration au sein de la population féminine.

La première hypothèse, qui pose que les violences conjugales subies par les femmes sont différentes selon le sexe du partenaire violent, renvoie à une appréhension interactionniste du genre (Anderson, 2005). Sa vérification confirme que l'exercice des violences est genré : alors que les violences des femmes envers une conjointe sont de plus basse intensité et incluent peu ou pas d'atteinte corporelle, celles des hommes sont de plus forte intensité et comprennent plus souvent des violences sexuelles. Les violences conjugales sur les femmes ne passent ni par les mêmes faits, ni par les mêmes degrés de gravité, selon le sexe de l'agresseur-e. Si l'on considère que les conjugalités lesbiennes et hétérosexuelles diffèrent en termes de parentalité (les premières ont moins souvent des enfants), d'écart d'âge entre conjoint-es (les premières présentent des écarts plus importants), de durée de relation (les premières rapportent plus souvent des couples de courte durée) (Rothblum et Factor, 2001 ; Marteau, 2019 ; Meslay, 2019), ce résultat est attendu. En effet, l'instauration des violences conjugales repose pour une part sur les modalités de la vie conjugale : l'exercice de violences peut par exemple dépendre du fait que le couple cohabite ou non, qu'il ait ou non des enfants.

L'exercice des violences résulte en partie des caractéristiques conjugales. Il est alors possible de se demander ce que les différences de déclaration de violences conjugales disent de l'organisation des conjugalités de même sexe et de sexes différents. Le rapport au corps, en particulier, occupe une place inégale. Dans la moitié des cas de violences conjugales dans les couples de même sexe, aucune violence corporelle n'est exercée et près d'un tiers font référence à des violences physiques ou sexuelles de basse intensité. À l'inverse, les configurations de violences conjugales subies dans des couples de sexes différents relèvent 2,5 fois plus de faits sexuels et 4,5 fois plus de faits corporels sévères. Sans nier l'existence de ces violences dans des couples de femmes, ces résultats montrent comment les violences corporelles participent à l'organisation des violences conjugales des hommes sur les femmes, là où les violences conjugales entre femmes reposent moins sur des modes de domination liés au corps. En ce sens, ils s'inscrivent dans la continuité des travaux des féministes matérialistes qui soulignent comment les rapports sociaux de sexe se construisent sur l'appropriation physique des femmes par les hommes, l'appropriation de leur temps et de ce qu'elles produisent (Guillaumin, 1992 ; Wittig, 2017), mais aussi sur les violences corporelles qu'ils exercent sur elles pour instaurer un contrôle social (Hanmer, 1977 ; Mathieu, 1991).

Deux constats établis dans de précédentes recherches peuvent expliquer la place variable des violences corporelles dans l'instauration des violences

conjugales. En 1977, Goffman montre que la mise en couple hétérosexuelle s'organise, entre autres, en fonction de caractéristiques physiques (Goffman, 1977) : la masse corporelle des hommes est plus importante que celle de leur conjointe, donnant aux premiers une supériorité physique sur les secondes. Il est probable que cette supériorité physique soit moins fréquente ou moins marquée dans les couples de femmes que dans les couples hétérosexuels. L'absence de domination corporelle évidente d'une des partenaires diminuerait le recours aux violences corporelles ou encore réduirait la perception de la brutalité de ces faits (Anderson, 2005). Par ailleurs, l'apprentissage genré des violences corporelles pourrait aussi être à l'origine de ce constat. Dès l'enfance, les garçons sont plus encouragés que les filles à exercer ces violences, autant par leurs pratiques sportives que par les incitations scolaires puis, plus tard, professionnelles qu'ils reçoivent (Anderson, 2005). Cela expliquerait la propension plus grande des hommes à exercer ce type de fait quand les femmes seraient incitées à développer des techniques de violences non corporelles.

La confirmation de la deuxième hypothèse, qui stipule que les violences conjugales rapportées par les femmes diffèrent selon leur identification sexuelle, questionne les multiples façons de vivre une conjugalité hétérosexuelle. Parmi les violences qui se produisent dans des couples de sexes différents, les bisexuelles et les lesbiennes rapportent 3,5 fois plus de configurations de violences sexuelles que les hétérosexuelles. Pour ces femmes qui s'écartent de l'hétérosexualité, la sexualité avec les hommes a été particulièrement violente, ou le devient rétrospectivement, les expériences passées étant lues à l'aune des nouvelles. Mais c'est aussi la capacité à dénoncer une sexualité majoritaire que ce résultat interroge : s'étant déprises d'une norme hétérosexuelle (Kraus, 2005), les lesbiennes et les bisexuelles auraient une plus grande propension à identifier et rapporter comme violents des actes sexuels ancrés dans un système conjugal structurellement genré. De la même façon que l'institution du mariage et la conjugalité sont structurellement genrées (Anderson, 2005), la sexualité l'est aussi. Cette dernière est donc différemment vécue par les femmes et les hommes, mais elle l'est aussi selon que les femmes s'identifient comme bisexuelles, lesbiennes ou hétérosexuelles. Les structurations genrées de la conjugalité et de la sexualité font que la perception des violences conjugales dans des couples de sexes différents varient selon l'identification sexuelle de la victime. Les déclarations des moyens de coercition utilisés pour infliger les violences sexuelles corroborent ce constat (tableau 3) : les femmes hétérosexuelles rapportent plus de violences sexuelles qui se conjuguent à des formes de violences interpersonnelles claires, c'est-à-dire moins sujettes aux interprétations personnelles, comme les violences physiques ; et elles rapportent moins celles imbriquées dans des rapports de domination non corporel, dont les contours flous les rendent plus dépendantes d'interprétations personnelles, comme le chantage affectif ou la confiance abusée.

La confirmation de ces hypothèses apporte un nouvel éclairage aux résultats des précédentes recherches anglophones sur les violences conjugales dans les couples de femmes. Tout d'abord, si, comme le suggèrent certains de ces travaux, les prévalences de violences sur les femmes sont proches dans les couples de sexes différents et dans les couples de même sexe, elles subissent dans ces derniers des faits différents qui impliquent moins de violences corporelles et dont la gravité est de plus basse intensité. La seule comparaison des prévalences entre les couples de même sexe et les couples de sexes différents n'offre qu'une compréhension limitée des violences conjugales subies par les femmes. Par ailleurs, la déclaration des moyens de coercition utilisés par des (ex-) conjoints pour infliger les violences sexuelles laisse penser que toutes les femmes n'ont pas la même perception des violences conjugales : si celles qui s'éloignent de l'hétérosexualité peuvent avoir subi davantage de faits de nature sexuelle dans un précédent couple de sexes différents, elles peuvent aussi avoir une plus grande propension à les identifier et les rapporter, et ce même en l'absence de violences corporelles.

Les analyses présentées ne peuvent être séparées des caractéristiques des données dont elles proviennent. De ce point de vue, certaines limites du dispositif Virage sont à souligner. Le questionnaire Virage ne mesure pas exactement le contrôle coercitif au sens défini par les recherches anglophones. Les données permettent de saisir les formes de violences psychologiques qui s'exercent de façon continue, en dénigrant la victime et en la plaçant dans une situation de peur et d'angoisse, mais d'autres aspects du contrôle coercitif gagneraient à être interrogés. La littérature distinguant le terrorisme conjugal de la violence conjugale situationnelle insiste en particulier sur les conséquences différentielles de ces formes de violences conjugales. Ainsi, via l'exercice du contrôle coercitif, le terrorisme conjugal affecte plus gravement la santé physique et mentale des victimes, et également leur vie professionnelle (Johnson *et al.*, 2014; Myhill, 2015). Mais le questionnaire Virage interroge les conséquences des violences subies seulement pour le fait que l'enquêté.e considère comme le plus grave. Les analyses saisissent les configurations de violences conjugales par l'exercice des faits sans prendre en compte leurs conséquences. Une autre limite concerne la particularité des échantillons analysés : l'un représentatif de la population générale hexagonale et l'autre de convenance sur les minorités sexuelles et de genre. Les recherches sur l'échantillonnage des minorités sexuelles ont montré que les données de convenance restent un matériau pertinent pour étudier ces populations (Meyer et Wilson, 2009). Toutefois, il semble nécessaire de considérer ces analyses comme exploratoires. L'objectif principal de l'article est de proposer un cadre analytique pour étudier les violences conjugales subies par les femmes selon leur identification sexuelle et le sexe de leur partenaire et, de ce point de vue, les données sont suffisantes.

## Conclusion

En replaçant le genre au centre des rapports de domination, cet article apporte de nouveaux éléments pour comprendre les violences conjugales subies par les femmes. La validation des hypothèses de départ permet de mieux cerner ce phénomène et de développer de nouvelles pistes de réflexions sur les violences de genre.

L'expression des violences conjugales n'est pas la même selon la composition du couple. Celles exercées par des femmes sur d'autres femmes prennent des formes différentes : outre leur moindre intensité, elles relèvent moins de violences corporelles. Les féministes matérialistes ont montré qu'il se joue autour du corps des femmes des enjeux importants qui permettent d'asseoir les rapports de domination des hommes sur les femmes (Hanmer, 1977 ; Mathieu, 1991 ; Guillaumin, 1992 ; Tabet, 1998). On comprend alors la place qu'occupent les violences corporelles dans les atteintes exercées par un conjoint. Qu'en est-il dans les couples de femmes ? Leur moindre recours aux violences corporelles peut découler de l'apprentissage genré des violences. Mais on peut aussi interroger la façon dont l'expérience minoritaire construit un autre rapport au corps et aux violences. Par rapport au modèle dominant, les conjugalités et sexualités entre femmes présentent des particularités qui se retrouvent dans l'expression des violences. Par exemple, si l'arrivée d'un-e enfant accroît les risques de violences conjugales et si les couples de femmes sont souvent sans enfant, d'autres moments charnières de leur vie conjugale favoriseraient la probabilité d'en subir. Des connaissances plus fines sur les conjugalités lesbiennes (vie quotidienne, partage des tâches...) permettraient de mieux comprendre les spécificités des mécanismes qui instaurent les violences dans les couples de femmes.

Lorsqu'elles sont exercées par des hommes, les violences conjugales sont de formes différentes selon l'identification sexuelle des femmes qui les subissent : celles qui s'identifient lors de l'enquête comme hétérosexuelles rapportent plus de violences physiques ; celles qui s'identifient comme lesbiennes ou bisexuelles plus de violences sexuelles. Ces résultats ne seraient pas uniquement dus à une exposition différentielle de ces femmes aux formes de violences, ils s'expliqueraient aussi par des différences de perceptions des actes violents selon l'identification sexuelle des victimes. Ici aussi, on peut se demander si l'expérience féminine minoritaire participe à ces variations. Pour les femmes lesbiennes et bisexuelles, la plus ou moins grande mise à distance de l'hétérosexualité faciliterait les écarts à d'autres normes sexuelles et conjugales, et modifierait leur perception des rapports de domination dans les relations avec les hommes. Des études interrogeant les rapports et opinions sur les violences, ou des enquêtes de panel interrogeant les personnes à plusieurs reprises, seraient utiles pour mieux cerner les capacités variables à identifier et rapporter des faits subis selon les caractéristiques des individus.

**Remerciement** : Je remercie Elisabeth Morand et Florence Maillochon pour leurs conseils méthodologiques et théoriques, Mathieu Trachman et Carole Brugeilles pour leur suivi de cet article, ainsi que les relectrices et relecteurs de la revue dont les retours ont permis de l'améliorer.



## ANNEXES



## Annexe 1. La pondération selon la classification ascendante hiérarchique (CAH)

Il est problématique que les données de la CAH soient inégalement réparties entre Virage PG et Virage LGBT. En effet, l'objectif de la classification est de voir si des classes homogènes se dégagent des données. Pour cela, chaque personne est étudiée puis rangée dans la classe la plus proche. Or, plus l'effectif d'une classe augmente, plus cette classe apparaît proche des individus non classés. Ainsi la surreprésentation des enquêtées de Virage PG pourrait « gonfler » des classes, rendant ces dernières artificiellement plus attractives. Pour prévenir cela, une pondération peut être utilisée afin de rééquilibrer la répartition entre les deux échantillons. La classification a été faite avec le logiciel SAS en utilisant les macros CAHQUAL et PARTQUAL. Ces dernières ne reconnaissent que les valeurs entières des pondérations. Il n'est donc pas possible d'aboutir à une répartition complètement équilibrée entre les deux bases Virage, mais de s'en rapprocher. En attribuant un poids de 2 aux répondantes de Virage LGBT et de 1 à celles de Virage PG, la classification porte sur un échantillon pondéré dont 48 %  $\left(\frac{727 \times 2}{(727 \times 2) + 1593 \times 1}\right) \times 100$  ont répondu à Virage LGBT et 52 %  $\left(\frac{1593 \times 1}{(727 \times 2) + 1593 \times 1}\right) \times 100$  à Virage PG.

## Annexe 2. Coefficient Kappa de Cohen

Principalement utilisé en médecine, le coefficient Kappa de Cohen, ou K de Cohen, est un indice mesurant le degré de concordance entre deux classements : compris entre 0 et 1, plus il est proche de 1, plus le niveau d'accord entre les deux classements est bon. Plus précisément, des chercheurs ont proposé la grille d'interprétation suivante selon les valeurs prises par le coefficient (Landis et Koch, 1977) :  $K > 0,80$  = concordance excellente ;  $0,60 < K \leq 0,80$  = bonne ;  $0,40 < K \leq 0,60$  = modérée ;  $0,20 < K \leq 0,40$  = médiocre ;  $0,00 < K \leq 0,20$  = mauvaise ;  $K < 0,00$  = très mauvaise. Le calcul de ce coefficient permet de s'assurer que la classification pondérée sur la base fusionnée range les répondantes de Virage PG de la même façon que la classification non pondérée sur cette base non fusionnée ; et similairement pour les répondantes de Virage LGBT.

Le coefficient qui compare le classement issu de la CAH sur la base fusionnée au classement issu de la CAH sur la base Virage PG est de 0,8786. Le coefficient qui compare le classement issu de la CAH sur la base fusionnée au classement issu de la CAH sur la base Virage LGBT est de 0,8971. Les coefficients indiquent donc une excellente concordance entre les différentes classifications, ce qui renforce les résultats présentés dans l'article.

### Annexe 3. Actes de violences conjugales subis avant l'année précédant l'enquête dans le questionnaire Virage

Questions - « Est-ce qu'un-e partenaire ou ex-e-partenaire, ... »	Modalités de réponse	Nature du fait
Q1 : « ... avait l'habitude de vous insulter, de vous humilier, de critiquer votre apparence physique, vos opinions ou vos capacités ? »	Oui Non Ne sait pas Ne veut pas dire	Psychologique
Q2 : « ... avait l'habitude de hurler, de casser des objets, créant une ambiance tendue et angoissante ? »		
Q3 : « ... a constamment surveillé vos déplacements, vos activités, vos fréquentations, pris ou fouillé vos affaires ? »		
Q4 : « ... s'en est pris physiquement à vos enfants, vous a séparé d'eux ou a menacé de le faire ? »		
Q5 : « ... vous a enfermée ou séquestrée, mise à la porte ou laissée sur le bord de la route ? »		Physique
Q6 : « ... vous a secouée brutalement, frappée ou a commis d'autres brutalités physiques sur vous ? »		
Q7 : « ... vous a menacée avec une arme ou un objet dangereux, a tenté de vous étrangler, de porter atteinte à votre vie ou de vous tuer ? »		Psychologique
Q8 : « ... vous a fait des propositions sexuelles insistantes malgré votre refus, qui vous ont dérangée ? »		
Q9 : « ... a contre votre gré, touché vos seins ou vos fesses, vous a coincée pour vous embrasser, s'est frotté-e ou collé-e contre vous ? »		
Q10 : « ... vous a forcé à faire ou à subir des attouchements du sexe, a essayé ou est parvenu-e à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ? »		
Q11 : « ... vous a forcé à d'autres actes ou pratiques sexuels ? »		
<b>Sources :</b> Questionnaire du dispositif d'enquête Virage, Ined, 2015-2016.		

## RÉFÉRENCES

- ANDERSON K. L., 2005, Theorizing gender in intimate partner violence research, *Sex Roles*, 52(11-12), 853-865. <https://doi.org/10.1007/s11199-005-4204-x>
- BALSAM K. F., SZYMANSKI D. M., 2005, Relationship quality and domestic violence in women's same-sex relationships: The role of minority stress, *Psychology of Women Quarterly*, 29(3), 258-269. <https://doi.org/10.1111/j.1471-6402.2005.00220.x>
- BEALS K. P., PEPLAU L. A., 2001, Social involvement, disclosure of sexual orientation, and the quality of lesbian relationships, *Psychology of Women Quarterly*, 25(1), 10-19. <https://doi.org/10.1111/1471-6402.00002>
- BEAUBATIE E., 2016, Trans', in Rennes J. (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, La Découverte, 640-648. <https://doi.org/10.3917/dec.renne.2016.01.0640>
- BLETTNER M., SAUERBREI W., SCHLEHOFER B., SCHEUCHENPFLUG T., FRIEDENREICH C., 1999, Traditional reviews, meta-analyses and pooled analyses in epidemiology, *International Journal of Epidemiology*, 28(1), 1-9. <https://doi.org/10.1093/ije/28.1.1>
- BRADFORD J., RYAN C., ROTHBLUM E. D., 1994, National Lesbian Health Care Survey: Implications for mental health care, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62, 228-242.
- BRAND P. A., KIDD A. H., 1986, Frequency of physical aggression in heterosexual and female homosexual dyads, *Psychological Report*, 59(3), 1307-1313.
- BROWN E., DEBAUCHE A., HAMEL C., MAZUY M., 2020, *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Ined, Grandes Enquêtes.
- BROWN E., DUPUIS J., MAZUY M., 2020a, Au sein du couple, des situations de violences genrées et asymétriques, in Brown E., Debauche A., Hamel C., Mazuy M. (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Ined, Grandes Enquêtes, 183-215.
- BROWN E., DUPUIS J., MAZUY M., 2020b, Parcours conjugaux, violence conjugale et différences de genre, in Brown E., Debauche A., Hamel C., Mazuy M. (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Ined, Grandes Enquêtes, 223-259.
- CAVALIN C., 2013, Interroger les femmes et les hommes au sujet des violences conjugales en France et aux États-Unis : entre mesures statistiques et interprétations sociologiques, *Nouvelles questions féministes*, 32(1), 64-76. <https://doi.org/10.3917/nqf.321.0064>
- CAVALIN C., 2016, Objectivation savante et objet de politiques publiques : les violences interpersonnelles dans les habits neufs de la statistique et de la santé publique (France / Europe / État-Unis, 1995-2016), Thèse de doctorat, Paris, IEP de Paris.
- COHEN J., 1960, A coefficient of agreement for nominal scales, *Educational and Psychological Measurement*, 20(1), 37-46. <https://doi.org/10.1177/001316446002000104>
- COLEMAN V. E., 1994, Lesbian battering: The relationship between personality and the perpetration of violence, *Violence and Victims*, 9(2), 139-152. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.9.2.139>

- DELAGE P., 2017, *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*, Presses de Sciences Po.
- DELAGE P., LIEBER M., CHETCUTI-OSOROVITZ N., 2019, Lutter contre les violences de genre. Des mouvements féministes à leur institutionnalisation. Introduction, *Cahiers du genre*, 66(1), 5-16. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0005>
- DOBASH R. P., DOBASH R. E., WILSON M., DALY M., 1992, The myth of sexual symmetry in marital violence, *Social Problems*, 39(1), 71-91.
- DUTTON M. A., KALTMAN S., GOODMAN L. A., WEINFURT K., VANKOS N., 2005, Patterns of intimate partner violence: Correlates and outcomes, *Violence and Victims*, 20, 483-497.
- ELLSBERG M., HEISE L., PENNA R., AGURTO S., WINKVIST A., 2001, Researching domestic violence against women: Methodological and ethical considerations, *Studies in Family Planning*, 32(1), 1-16.
- FINKELHOR D., ORMROD R. K., TURNER H. A., 2007, Poly-victimization: A neglected component in child victimization, *Child Abuse & Neglect*, 31(1), 7-26. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2006.06.008>
- FREEDNER N., FREED L. H., YANG Y. W., AUSTIN S. B., 2002, Dating violence among gay, lesbian, and bisexual adolescents: Results from a community survey, *Journal of Adolescent Health*, 31(6), 469-474. [https://doi.org/10.1016/S1054-139X\(02\)00407-X](https://doi.org/10.1016/S1054-139X(02)00407-X)
- GANDHI A., LUYCKX K., BAETENS I., KIEKENS G., SLEUWAEGEN E., BERENS A., MAITRA S., CLAES L., 2018, Age of onset of non-suicidal self-injury in Dutch-speaking adolescents and emerging adults: An event history analysis of pooled data, *Comprehensive Psychiatry*, 80, 170-178. <https://doi.org/10.1016/j.comppsy.2017.10.007>
- GOFFMAN E., 1977, The arrangement between the sexes, *Theory and Society*, 4(3), 301-331.
- GUILLAUMIN C., 1992, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Côté-femmes édition.
- HANMER J., 1977, Violence et contrôle social des femmes, *Questions féministes*, 1, p. 68-88.
- HARDESTY J. L., CROSSMAN K. A., HASELSCHWERDT M. L., RAFFAELLI M., OGOLSKY B. G., JOHNSON M. P., 2015, Toward a standard approach to operationalizing coercive control and classifying violence types: Operationalizing control and classifying violence, *Journal of Marriage and Family*, 77(4), 833-843. <https://doi.org/10.1111/jomf.12201>
- JOHNSON M. P., 1995, Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women, *Journal of Marriage and the Family*, 57(2), 283-294. <https://doi.org/10.2307/353683>
- JOHNSON M. P., 2006, Conflict and control: Gender symmetry and asymmetry in domestic violence, *Violence Against Women*, 12(11), 1003-1018. <https://doi.org/10.1177/1077801206293328>
- JOHNSON M. P., 2008, *A typology of domestic violence: Intimate terrorism, violent resistance, and situational couple violence*, Boston, Northeastern University Press.
- JOHNSON M. P., LEONE J. M., XU Y., 2014, Intimate terrorism and situational couple violence in general surveys: Ex-spouses required, *Violence Against Women*, 20(2), 186-207. <https://doi.org/10.1177/1077801214521324>
- KRAUS C., 2005, Note sur la traduction, in Butler J. (dir.), *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte, 21-24.
- KUYPER L., FERNEE H., KEUZENKAMP S., 2016, A comparative analysis of a community and general sample of lesbian, gay, and bisexual individuals, *Archives of Sexual Behavior*, 45(3), 683-693. <https://doi.org/10.1007/s10508-014-0457-1>

- LANDIS J. R., KOCH G. G., 1977, The measurement of observer agreement for categorical data, *Biometrics*, 33(1), 159-174. <https://doi.org/10.2307/2529310>
- LANKOANDE B., SIÉ A., 2017, Migration sélective des adultes et inégalités face au décès entre milieux urbains et ruraux au Burkina Faso, *Population*, 72(2), 201-224. <https://doi.org/10.3917/popu.1702.0201>
- LIE G.-Y., GENTLEWARRIER S., 1991, Intimate violence in lesbian relationships. discussion of survey findings and practice implications, *Journal of Social Service Research*, 15(1-2), 41-59.
- LOCKHART L. L., WHITE B. W., CAUSBY V., ISAAC A., 1994, Letting out the secret: Violence in lesbian relationships, *Journal of Interpersonal Violence*, 9(4), 469-492.
- LOULAN J. G., 1987, *Lesbian passion: Loving ourselves and each other*, San Francisco, Spinsters/Aunt Lute.
- MAILLOCHON F., 2007, « Chiffres noirs » contre « Chiffres ronds » : l'enquête Enveff dans la presse quotidienne française (2000-2004), in Chetcuti N., Jaspard M. (dir.), *Violences envers les femmes. Trois pas en avant, deux pas en arrière*, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 41-57.
- MARTEAU B., 2019, La séparation chez les couples corésidents de même sexe et de sexe différent, *Population*, 74(4), 521-549. <https://doi.org/10.3917/popu.1904.0521>
- MATHIEU N.-C., 1991, Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie, in Mathieu N.-C. (dir.), *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologie du sexe*, Paris, Côté-femmes édition, 131-225.
- MATTE M., LAFONTAINE M.-F., 2011, Validation of a measure of psychological aggression in same-sex couples: Descriptive data on perpetration and victimization and their association with physical violence, *Journal of GLBT Family Studies*, 7(3), 226-244. <https://doi.org/10.1080/1550428X.2011.564944>
- MESLAY G., 2019, Cinq ans de mariages de même sexe en France : des différences entre les couples d'hommes et les couples de femmes, *Population*, 74(4), 499-519. <https://doi.org/10.3917/popu.1904.0499>
- MESSINGER A. M., 2017, *LGBTQ intimate partner violence: Lessons for policy, practice, and research*, Oakland, California, University of California Press.
- MEYER I. H., WILSON P. A., 2009, Sampling lesbian, gay, and bisexual populations, *Journal of Counseling Psychology*, 56(1), 23-31. <https://doi.org/10.1037/a0014587>
- MYHILL A., 2015, Measuring coercive control: What can we learn from National Population Surveys?, *Violence Against Women*, 21(3), 355-375. <https://doi.org/10.1177/1077801214568032>
- NEWELL M.-L., COOVADIA H., CORTINA-BORJA M., ROLLINS N., GAILLARD P., DABIS F., 2004, Mortality of infected and uninfected infants born to HIV-infected mothers in Africa: A pooled analysis, *The Lancet*, 364(9441), 1236-1243. [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(04\)17140-7](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(04)17140-7)
- ORNSTEIN P., RICKNE J., 2013, When does intimate partner violence continue after separation?, *Violence Against Women*, 19(5), 617-633. <https://doi.org/10.1177/1077801213490560>
- RAULT W., 2016, Les mobilités sociales et géographiques des gays et des lesbiennes. Une approche à partir des femmes et des hommes en couple, *Sociologie*, 7(4), 337-360.
- RENZETTI C. M., 1992, *Violent betrayal. Partner abuse in lesbian relationships*, Thousand Oaks, California, Sage.
- ROMITO P., GRASSI M., 2007, Does violence affect one gender more than the other? The mental health impact of violence among male and female university students, *Social Science & Medicine*, 65(6), 1222-1234.

- ROTHBLUM E. D., FACTOR R., 2001, Lesbians and their sisters as a control group: Demographic and mental health factors, *Psychological Science*, 12(1), 63-69. <https://doi.org/10.1111/1467-9280.00311>
- ROTHBLUM E. D., BALSAM K. F., MICKEY R. M., 2004, Brothers and sisters of lesbians, gay men, and bisexuals as a demographic comparison group: An innovative research methodology to examine social change, *The Journal of Applied Behavioral Science*, 40(3), 283-301. <https://doi.org/10.1177/0021886304266877>
- SCHILIT R., LIE G.-Y., MONTAGNE M., 1990, Substance use as a correlate of violence in intimate lesbian relationships, *Journal of Homosexuality*, 19(3), 51-66.
- SORENSEN S. B., THOMAS K. A., 2009, Views of intimate partner violence in same- and opposite-sex relationships, *Journal of Marriage and Family*, 71(2), 337-352. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2009.00602.x>
- STARK E., 2007, *Coercive control: How men entrap women in personal life*, New York, Oxford University Press, Interpersonal Violence.
- STEINMETZ S. K., 1977, The battered husband syndrome, *Victimology*, 2(3-4), p. 499-509.
- STRAUS M. A., GELLES R. J., STEINMETZ S. K., 1980, *Behind closed doors: Violence in the American family*, Londres, Routledge.
- TABET P., 1998, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme.
- TJADEN P., THOENNES N., 2000, Full report of the prevalence, incidence, and consequences of violence against women, Washington DC, U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs.
- TJADEN P., THOENNES N., ALLISON C. J., 1999, Comparing violence over the life span in samples of same-sex and opposite-sex cohabitants, *Violence and Victims*, 14(4), 413-425.
- TRACHMAN M., LEJBOWICZ T., 2020, Lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans (LGBT) : une catégorie hétérogène, des violences spécifiques, in Brown E., Debauche A., Hamel C., Mazuy M. (dir.), *Violences et rapports de genre. Enquête sur les violences de genre en France*, Paris, Ined, Grandes Enquêtes, 355-390.
- TURELL S. C., 2000, A descriptive analysis of same-sex relationship violence for a diverse sample, *Journal of Family Violence*, 15(3), 281-293.
- WALDNER-HAUGRUD L. K., VADEN G. L., MAGRUDER B., 1997, Victimization and perpetration rates of violence in gay and lesbian relationships: Gender issues explored, *Violence and Victims*, 12(2), 173-184.
- WATERMAN C. K., DAWSON L. J., BOLOGNA M. J., 1989, Sexual coercion in gay male and lesbian relationships: Predictors and implications for support services, *The Journal of Sex Research*, 26(1), 118-124.
- WITTIG M., 2017, *La pensée straight*, Paris, Éditions Amsterdam.

### Tania LEJBOWICZ • LES ÉCARTS DE DÉCLARATION DE VIOLENCES CONJUGALES ENTRE LES FEMMES LESBIENNES, BISEXUELLES ET HÉTÉROSEXUELLES

Cet article s'intéresse aux violences conjugales subies par les femmes selon leur identification sexuelle et le sexe de leur partenaire. S'appuyant sur l'enquête Violences et rapports de genre (Virage, Ined, 2015), ce travail montre que dans les couples de même sexe, les femmes subissent des faits de moindre intensité engageant moins de violences corporelles, alors que dans les couples de sexes différents, elles sont exposées à des faits plus sévères induisant plus de violences sexuelles. Dans les couples femme-homme, les faits rapportés diffèrent selon l'identification sexuelle des victimes : celles hétérosexuelles déclarent avoir connu plus de violences physiques tandis que celles homosexuelles ou bisexuelles déclarent plus de violences sexuelles de basse intensité. Cet article rappelle l'importance de disposer de données détaillées sur les conjugalités et sexualités pour mieux saisir ces différences de déclarations. Il souligne aussi la nécessité d'interroger la variabilité de l'expérience et de la perception des violences à l'encontre des femmes selon le type de couple (de même sexe ou de sexes différents) et l'identification sexuelle des femmes qui les rapportent (lesbienne, bisexuelle ou hétérosexuelle).

### Tania LEJBOWICZ • DIFFERENCES IN INTIMATE PARTNER VIOLENCE REPORTED BY LESBIAN, BISEXUAL, AND HETEROSEXUAL WOMEN

This article examines intimate partner violence inflicted against women by those women's sexual identification and the violent partner's sex. Drawing on the Violences et rapports de genre survey, the article shows that the acts of violence women in same-sex couples are subjected to are less intense and involve less physical or bodily violence than in different-sex couples, wherein female partners are exposed to more severe acts involving more sexual violence. In male-female couples, victim-reported acts of violence differ by victim's self-reported sexual identification: heterosexual women report having been subjected to more physical violence than lesbian or bisexual women; the latter categories report more sexual violence. This article recalls the importance of having detailed data on couple and sexual trajectories for effective apprehension of report differences. It also highlights the need to investigate variability in the experience and perception of violence against women by couple type (same- or different-sex) and the sexual identification (lesbian, bisexual, heterosexual) of the woman reporting the acts of violence.

### Tania LEJBOWICZ • LAS DIFERENCIAS EN LAS DECLARACIONES DE VIOLENCIA CONYUGAL ENTRE MUJERES LESBIANAS, BISEXUALES Y HETEROSEXUALES

Este artículo trata de la violencia conyugal que sufren las mujeres según su identificación sexual y el sexo de sus parejas. El trabajo, basado en el estudio Violences et rapports de genre (Virage, Ined, 2015) [Violencia y relaciones de género], muestra que, en las parejas del mismo sexo, los actos de violencia sufridos por las mujeres son de menor intensidad e implican menos violencia física, mientras que, en las parejas de distinto sexo, las mujeres están expuestas a actos más graves que conllevan más violencia sexual. En las parejas mujer-hombre, los incidentes declarados difieren según la identificación sexual actual de las víctimas: las mujeres heterosexuales declaran haber sufrido más violencia física, mientras que las mujeres homosexuales o bisexuales declaran más violencia sexual de baja intensidad. El artículo nos recuerda la importancia de disponer de datos pormenorizados sobre la conyugalidad y la sexualidad para comprender mejor estas diferencias en las declaraciones. También se destaca la necesidad de examinar la variabilidad de la experiencia y la percepción de la violencia contra las mujeres según el tipo de pareja (del mismo sexo o de distinto sexo), además de la identificación sexual de las mujeres que la declaran (lesbianas, bisexuales o heterosexuales).

---

**Mots clés :** violence conjugale ; femmes ; homosexualité ; bisexualité ; hétérosexualité ; genre ; enquêtes Virage, France

**Keywords:** intimate partner violence, women, homosexuality, bisexuality, heterosexuality, gender, VIRAGE surveys, France